

**Bureau Syndical du
 14 Octobre 2021**

DELIBERATION N° 2021-10-072

Autorisation de signature de marché- Accord-cadre de mise à disposition de remorques étanches de type Tautliner sur le site de Teghime pour l'envoi des textiles usagés vers les centres de tri et transfert sur le continent

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le huit octobre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et LACOMBE Xavier.			
Absents : MATTEI Jean-François, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/10/2021 et de la publication de l'acte le: 19/10/2021			 <p>pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> <p>Vincent ANDREI</p> 

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211014-2021-10-072-DE
 Date de télétransmission : 19/10/2021
 Date de réception préfecture : 19/10/2021

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 septembre 2021.

Il s'agit d'accord-cadre mono attributaire à bons de commandes sans seuil minimum ni maximum

La période initiale est de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois tacitement

Estimation budgétaire annuelle 85.000 €/2022-95.000€/2023-110000 €/2024-120.000€/2025

La commission d'appel d'offres a examiné les offres déposées par les différents candidats le 14 octobre et a choisi l'offre la mieux-disante.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la mise à disposition de remorques étanches de type Tautliner sur le site de Teghime pour l'envoi des textiles usagés vers les centres de tri et transfert sur le continent avec la société ROCCA TRANSPORTS pour un montant estimatif de 74.400 € HT.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 14 octobre 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la mise à disposition de remorques étanches de type Tautliner sur le site de Teghime pour l'envoi des textiles usagés vers les centres de tri et transfert sur le continent avec la société ROCCA TRANSPORTS,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211014-2021-10-072-DE
Date de réception en préfecture : 19/10/2021

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211014-2021-10-072-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021